

Comment améliorer le rendement de votre assurance-vie



L'assurance vie représente plus de la moitié des placements à moyen et long terme des Français (2 400 milliards d'euros) et reste leur investissement préféré.

Avec Alain
Pitous

L'assurance-vie reste l'investissement préféré des Français. En 2014, la barre des 20 milliards de collecte nette devrait être dépassée. Les raisons sont connues : **le livret A ne rapporte plus beaucoup et la fiscalité des contrats d'assurance-vie ne devrait plus bouger à court-terme.**

L'aversion des Français pour les risques était pour beaucoup symbolisée dans la part importante de cette épargne dans la partie "euro". Couplée à une garantie sur le capital, ces contrats "euro" devraient rapporter plus de 2% en 2014 soit un taux de rémunération encore assez élevé pour attirer les épargnants en quête de sécurité.

Les choses évoluent néanmoins depuis quelques mois :

- La part de la collecte nette allouée aux "Unités de Compte" (UC) augmente progressivement, elle atteint désormais près de 16%. Venant de 12% en 2012, cet engouement pour des supports plus risqués que le contrat en euro, mais aussi potentiellement plus performants, est un vrai changement.
- Les épargnants prennent conscience qu'avec des taux d'emprunts d'Etat à 10 ans en France rapportant moins de 1,2%, le niveau de rémunération des contrats en euros est inévitablement amené à baisser.

Que faut-il faire dans ce contexte ?

1. Attendre et espérer que la gestion des assureurs permettra d'améliorer le rendement des contrats en euros : jusqu'à maintenant les assureurs ont réussi à maintenir un niveau de rémunération satisfaisant ; leurs contraintes prudentielles, imposées pour que le capital des investisseurs soit garanti, les empêchent d'investir plus massivement sur des actifs qui leur permettraient d'améliorer les rendements. La rémunération des contrats en euro est donc limitée, probablement, durablement.
2. Renforcer la part UC des contrats. Le problème est que les UC sont plus risquées, le poids à y consacrer doit donc être calculé en fonction de la capacité de chacun à prendre des risques au moins sur un horizon court.
- 3.

Quelles types d'UC Choisir : l'immobilier, les fonds patrimoniaux et les fonds actions de convictions

L'immobilier : une SCPI ou un OPCI (supports investis en immobilier) permettent sur la durée d'obtenir une performance plus proche

de 4-5%. Sur l'horizon de placement d'une assurance-vie, le risque en capital paraît limité.

Les fonds "patrimoniaux" ou "flexible" : l'objectif de ces fonds est d'offrir une performance de l'ordre de 5 à 7% en investissant sur l'ensemble des marchés financiers sans contrainte particulière d'allocation. Ces fonds permettent aussi d'éviter les pertes trop importantes dans les périodes de recul prolongé des marchés actions.

Les fonds actions de convictions : il s'agit de fonds dont le gérant se concentre sur des entreprises sélectionnées après une profonde analyse fondamentale et en rencontrant les managers des entreprises avant d'investir. L'intérêt de ces fonds réside dans le fait que le concept est simple, transparent avec, sur la durée, des performances très positives. Investis à 100% sur les actions, ces fonds peuvent connaître des performances négatives sur courte période.

Le poids à allouer à ces 3 types d'investissement

Maximum 10% sur l'immobilier, idem les fonds patrimoniaux ; 5 à 10% suivant le degré d'acceptation au risque sur 2-3 fonds actions de convictions.

La mise en œuvre

C'est un critère clé souvent occulté dans les conseils. La meilleure solution consiste à pratiquer un investissement progressif, en laissant un laps de temps de 2-3 mois entre chaque investissement ce qui permet de lisser les prix de revient. Après le premier investissement, l'épargnant peut juger de sa réelle appétence aux risques avec un poids d'actifs risqués encore assez faible et ajuster sa décision initiale.

Pour améliorer le rendement de son assurance-vie, un épargnant doit progressivement investir dans des UC en privilégiant les supports immobiliers (SCPI/OPCI), les fonds patrimoniaux et les fonds actions de convictions en visant un poids global pour ces 3 investissements de l'ordre de 25% de son actif d'ici quelques mois.